



Commune de May-en-Multien
Seine-et-Marne

ATTESTATION DE NON ALLERGIE ALIMENTAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

En raison des risques liés aux allergies alimentaires, nous vous demandons de bien vouloir remplir l'attestation ci-dessous pour assurer la sécurité et couvrir la responsabilité de chacun.

Nous soussigné(s)
(Représentant 1 de l'enfant) (Représentant 2 de l'enfant)

Attestons sur l'honneur que notre enfant

Né(e) le à

et domicilié(e) (adresse complète)
.....

n'est porteur d'aucune allergie ou intolérance alimentaire connue à ce jour. Par conséquent, il peut tout à fait accéder à la restauration scolaire et manger tout type d'aliment. Nous sommes conscients de l'importance de signaler toute allergie ou intolérance alimentaire que notre enfant pourrait développer à l'avenir. Nous nous engageant à informer immédiatement le secrétariat de la Mairie de toute modification de l'état de santé de notre enfant qui pourrait affecter ses habitudes alimentaires.

Fait à

Le

Signature des représentants de l'enfant